



# INVITATION

Les adhérents de l'UFC-QUE CHOISIR METZ  
sont invités à participer à **l'assemblée générale  
ordinaire** qui se tiendra :

**le samedi 24 mars 2018 à 15 heures,**  
au Centre Abbé Châtelain, 3 B rue de l'abbé Châtelain à MONTIGNY-LES-METZ

## **ORDRE DU JOUR**

- ✓ **Rapport moral**
- ✓ **Rapport d'activité**
- ✓ **Rapport financier, budget prévisionnel**
- ✓ **Cotisations**
- ✓ **Renouvellement des membres du conseil d'administration**
- ✓ **Questions diverses**
- ✓ **Pot de l'amitié**

Nota : Si vous désirez présenter votre candidature en tant qu'administrateur, merci de bien vouloir nous faire parvenir votre lettre de motivation. Nous rappelons que seuls les adhérents ayant plus d'un an d'ancienneté sont éligibles dans cette fonction. Ne sont pas éligibles au conseil d'administration, les personnes ayant une fonction dirigeante dans une activité de distribution, production, un syndicat, un groupe de presse, un groupe financier, un parti politique, et susceptible de porter atteinte à l'indépendance de l'association. *Selon nos statuts, les candidatures doivent nous parvenir au moins 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale, à l'adresse suivante :*

**UFC-QUE CHOISIR METZ - BP 40103 - 4 place de la Nation 57951 MONTIGNY LES METZ CEDEX**

***Notre association est toujours à la recherche de bénévoles compétents et motivés. Nous espérons donc qu'un certain nombre d'adhérents nous proposeront leur aide.***

***(1/2 journée par semaine : Conseil juridique, accueil, comptabilité, informatique, enquêtes)***

## **UFC-QUE CHOISIR METZ Assemblée générale ordinaire du samedi 24 mars 2018**

Si vous ne pouvez pas participer à l'assemblée générale, mais que vous souhaitez vous faire représenter, vous pouvez donner pouvoir à un adhérent ou à une adhérente de votre choix dans la forme du modèle ci-dessous.

## **POUVOIR**

M. Mme, Mlle .....  
Adhérent(e) à l'UFC-Que Choisir de Metz

**Donne pouvoir à** M. Mme, Mlle .....

Pour me représenter à l'assemblée générale de l'UFC-Que Choisir de Metz du samedi 24 mars 2018.

*(Signature précédée de la mention "bon pour pouvoir")*